CONSEIL MUNICIPAL

> REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2019≪

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mil dix-neuf, le douze septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LEON, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de LAFAYE Christian, Maire.

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ SDE 03 ADHÉSION DES TROIS VILLES MONTLUÇON, MOULINS ET VICHY
- ▶ MOTION POUR LE MANTIEN DES TRESORERIES EN MILIEU RURAL
- **▶** DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES
- ▶ CREATION DE FOSSES EN LIMITE DE LA PROPRIETE LIEU-DIT « 20 LES COTES » LE PETIT POUCET
- **▶ QUESTIONS DIVERSES**



1. SDE 03 - ADHÉSION DES TROIS VILLES MONTLUÇON, MOULINS ET VICHY

Le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE 03, Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier regroupant 314 communes de l'Allier (toutes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy, souhaitant adhérer au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, à compter du 1er janvier 2020.

Ces demandes d'adhésion font suite aux délibérations suivantes :

- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montlucon en date du 27 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Moulins en date du 14 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Vichy en date du 24 juin 2019

Après délibéré, et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal,

- Accepte l'adhésion des villes de Moulins, Montluçon et Vichy au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1er janvier 2020.

2. MOTION POUR LE MAINTIEN DES TRESORERIES EN MILIEU RURAL

Le Maire indique que les Directeurs Départementaux des Finances Publiques (DGFIP) envisagent de réorganiser en profondeur les réseaux territoriaux et de fermer les activités des trésoreries de :

- Bourbon-l'Archambault
- Cérilly Ainay-le-Château
- Commentry

- Dompierre-sur-Besbre
- Lapalisse
- Le Montet
- Montmarault
- Saint-Pourçain-sur- Sioule
- Varennes sur Allier

La gestion financière et comptable de l'ensemble des communes quant au recouvrement de l'impôt, seront confié aux Services de Gestion Comptable (SGC).

L'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental. Les villages se verraient donc directement pénalisés par cette fermeture qui aurait pour conséquence :

- l'éloignement de services de bases à la population au détriment des contribuables et des collectivités territoriales et de divers organismes du bassin de vie des petites communes.

La perte d'un service public majeur sur la Commune de DOMPIERRE-SUR-BEBRE et VARENNES-SUR-ALLIER, alors même que le principe de proximité est au cœur du service public, Ces fermetures :

- constitue un mauvais signal envers les territoires ruraux qui sont oubliés des politiques d'aménagement ;
- amplifie les inégalités territoriales, sociales et économiques du Bourbonnais;
- contraint le contribuable à avoir recours à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DDFIP. Ainsi, les habitants des communes rurales se sentent une nouvelle fois abandonnés et délaissés au profit d'une concentration des services publics dans les villes centres.

Le Conseil municipal désireux de préserver le service public de proximité :

- s'élève contre l'affaiblissement du service public,
- demande à l'Etat le maintien des Trésoreries rurales en tant que sites de proximité,
- réaffirme son attachement à l'Egalité de tous et à celle des territoires,
- exprime son soutien à l'ensemble des personnels des Trésoreries du Bourbonnais.

3. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 / REAJUSTEMENT DE L'ARTICLE 165-DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS DES LOYERS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative pour effectuer un réajustement à l'article 165 Dépôts et cautionnements reçus en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 635 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

DM 1 : réajustement de l'article 165 dépôts et cautionnements reçus des loyers

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	635,00		
2111 (21) : Terrains nus - 337	-635,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

4. CREATION DE FOSSES EN LIMITE AVEC LA PROPRIETE LIEU-DIT « 20, LES COTES » LE PETIT POUCET

Le Maire donne lecture de la demande de M. et Mme VASSORT Erik, représentant la SCI maison du poucet, qui sollicitent la commune pour l'étude de création de fossés en limite de leur propriété située « 20 les Côtes ».

L'assainissement autonome du futur projet de construction d'un restaurant et lodges nécessite la création de fossés en bordure de voie communale pour les rejets d'eau pluviales et traités.

Le Maire rappelle à l'assemblée que cette étude sera faite conjointement avec les services du SDE 03 et tiendra compte des réseaux électriques BT et téléphoniques dissimulés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

Donne un avis favorable à la demande.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu de la réunion de la **commission du personnel communal** du mercredi 11 septembre (réorganisation du travail du personnel communal suite à un arrêt de travail)
- SOLATERRA / présentation du diagnostic pour l'évaluation des potentialités territoriales à l'ensemble des filières de production d'énergies renouvelables.
- SICTOM NORD ALLIER: collecte des déchets ménagers 2020 le changement de mode de collecte dans la partie urbanisée de la commune se mettra en place semaine 6 (à compter du lundi 2 février 2020). Les habitants seront informés sur les nouvelles modalités dans la première quinzaine de janvier 2020.
 - o Présentation d'un courrier de M. et Mme VALOT Jean et Mme PARNET Christiane pour une réclamation sur le point de collecte au lieu-dit « le bout du monde ».
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER ET ORANGE projet d'implantation d'une station radioélectrique: dans le cadre de l'accord de janvier 2018, relatif à l'amélioration de la couverture mobile du territoire, passé entre l'Etat et les opérateurs et suite à la consultation au terme de laquelle la commune a confirmé le souhait de bénéficier du nouveau dispositif, ORANGE nous informe qu'il a été désigné opérateur pilote pour la mise en œuvre de la couverture mobile de la commune. Il est donc à la recherche, pour le compte des quatre opérateurs, d'un emplacement pour la mise en place d'une antenne-relais Haut Débit Mobile (3G / 4 G). Cette étude a été confiée à la société AXIANS, qui prendra contact avec la Mairie afin d'échanger sur les possibles lieux d'implantation.
- Bureau départemental de la qualité de l'eau nouvelles conventions d'assistance technique : la commune bénéficie depuis de nombreuses années de l'assistance technique du Département de l'Allier assurée par le Bureau Départemental de la qualité de l'eau Suite à la loi NOTRe, le décret qui définit les conditions d'éligibilité des collectivités et la nature des missions concernées devait être revu. Ce texte, attendu, depuis 2016 (ce qui a justifié les 2 avenants de prolongation de la convention en 2017 et 2018) a été publié le 16 juin 2019 et s'applique depuis le 17 juin. Selon ce nouveau texte, la commune reste éligible et les mission sont proches de celles des années précédentes. Toutefois, compte tenu des nouvelles modalités de financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la demande de la stricte application de l'arrêté correspondant à la Paierie Départementale, le BDQE sera amené à appliquer une nouvelle tarification qui sera soumise à la décision des élus du Département en octobre 2019.
- Soutien aux travaux de voirie: le Conseil Départemental nous informe du versement de la somme de 12 658.30 € représentant l'acompte n° 1. (pour mémoire subvention totale : 15 271.20 €) la dernière tranche des travaux de la « rue du stade » est prévue sur la fin du 3^e ou début du 4^{ième} trimestre.

- Courrier de remerciement du Capitaine Michel BASTELICA du détachement de Moulins de la 13^e base de soutien du Matériel pour l'invitation à la célébration de la commémoration du 11 novembre 2018
- Les ateliers de Marilou organisent des cours d'arts plastiques tous les mardis à compter du 1^{er} octobre à la salle des fêtes de 16 h 45 à 18 h 00 pour les enfants de 6/10 ans et de 17 h 15 à 18 h 30 pour les enfants de 11 ans et + (tarif 75 € / trimestre, matériel fourni, hors vacances scolaires renseignements et découvertes : séances gratuites les 10, 17, et 24 septembre prochain.) Marilyne THIBAULT DUMAS, animatrice culturelle diplômée 06 16 75 29 27
- Les **Amis du Patrimoine de Jaligny sur Besbre** invite l'ensemble des élus et administrés à participer à une journée de découverte du patrimoine :
 - o le samedi 14 septembre à partir de 16 h 30 (Place de l'Eglise) avec apéritif dînatoire à partir de18 h 30 sur la place de l'Eglise (ou selon la météo au Marché Couvert) et se terminera par un concert animé par CHAMLUMIERE à l'Eglise (entrée 10 €).
- Organisation d'un diner dansant par les associations et la commune le samedi 28 septembre et remises des prix du concours photos et des stages de gravures prévues le dimanche 29 septembre en Mairie à partir de 11 heures.
- Compte rendu de la réunion de chantier du 28/08/2019 avec le SDE 03 pour l'avancement des travaux de la chaufferie biomasse et réseau de chaleur sur les bâtiments de l'école – Mairie – cantine et logements communaux.
- Information de l'Inspection de l'Education Nationale, circonscription de Moulins 2 : Mme AZELIE, inspectrice est remplacée par Mme BOUCHE à compter de la rentrée 2019
- Les élections des conseillers municipaux et, à Paris, des conseillers de Paris, auront lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour aura lieu, le cas échéant, le dimanche 22 mars 2020. Les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus sont également convoqués aux mêmes dates pour le renouvellement des conseillers communautaires. Ces dates ont été retenues conformément aux dispositions du code électoral qui imposent que ces élections soient organisées au mois de mars (article L. 227) et en tenant compte du calendrier des vacances scolaires. Elles seront fixées à la rentrée par un décret pris en conseil des ministres qui convoquera les électeurs à ces dates. Lors de ces scrutins, les listes électorales seront extraites du répertoire électoral unique (REU). Les demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer aux scrutins devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020. Les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne peuvent voter et sont éligibles aux élections municipales, à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour ces élections, avant cette même date. La période de prise de candidature sera fixée localement par le préfet. Elle s'achèvera pour tous les candidats le jeudi 27 février.
- La Réunion du conseil communautaire « Entr'Allier Besbre et Loire » se tiendra le lundi 16 septembre à 19 h au centre socio- culturel 03130 LE DONJON.
- Prochaine réunion : le vendredi 11 octobre